

Communauté
de Communes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

2025_041

**ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS
COMMUNAUTAIRES**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 mars 2025.

Nombre de conseillers		AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PEYRONNET Claude, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, SAILLARD Madeleine.
En exercice	62	
Titulaires Présents	47	
Suppléants Présents	1	
Pouvoirs titulaires	6	
Votants	54	

PRÉSENT Suppléant : DACKOW Jean-Michel.

POUVOIRS hors suppléant :

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- DE LA SALLE Jacques donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- LAURENT-DUSSY Claudine donne pouvoir à DAVID Daniel ;
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane ;
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- SCHIRA Bruno donne pouvoir à GORIN Claudine.

Excusés : BARRIERE Jean-Paul, BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, LONDEIX Colette, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

Chaque année, les EPCI doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget (article 93 de la loi n°2019- 1461 du 27 décembre 2019, codifié article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

L'état annuel des indemnités perçues par les élus communautaires à la CCHLeM en 2024 est le suivant :

Nom – prénom	Fonction	Montant brut annuel 2023 des indemnités en qualité d'élu communautaire	Formation	Frais de déplacement
Jean François PERRIN	Président	24 046.56 €	0 €	240 €
Odile BERGER	1 ^{er} Vice-Présidente	10 176.00 €	0 €	0 €
Gilles REYNAUD	2 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	240 €
Claude PEYRONNET	3 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Xavier GUIBERT	4 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Jean Paul BARRIERE	6 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Pascal COMBECAU	7 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Fabrice NIVARD	8 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Patricia MARCOUX-LESTIEUX	9 ^{ème} Vice-Présidente	10 176.00 €	0 €	0 €
Alain JOUANNY	10 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Christian JACQUIER	11 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Madeleine SAILLARD	12 ^{ème} Vice-Présidente	10 176.00 €	0 €	0 €
Jacques de la SALLE	13 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Sophie DRIEUX	14 ^{ème} Vice-Présidente	10 176.00 €	0 €	0 €
Jean Marie ESCLAMADON	15 ^{ème} Vice-Président	10 176.00 €	0 €	0 €
Ginette IMBERT	1 ^{ère} conseillère déléguée	2 959.56 €	0 €	0 €
Daniel MAITRE	2 ^{ème} conseiller délégué	2 959.56 €	0 €	0 €
Anne Marie SINGEOT	3 ^{ème} conseillère déléguée	2 959.56 €	0 €	0 €

Aussi, le Conseil communautaire décide de prendre acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus communautaires pour l'année 2024.

Le Président,

Signé électroniquement par : Le
 Président
 Date de signature : 15/04/2025
 Qualité : Signature des ACTES par le
 Président

Jean-François PERRIN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

15 AVR. 2025

MSLOW

ID : 087-200071942-20250407-2025_041-DE

